



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
immédiate

pour diffusion

Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, le 23 juillet 2014

Montaison du saumon dans la Jacques-Cartier et pêche aux saumons

À la suite du bris du barrage de Donnacona, une nouvelle cage de capture a été installée pour assurer la continuité du transport des saumons.

Le transport est d'une grande importance pour assurer la survie de l'espèce dans la rivière et est un effort de réintroduction efficace. Les saumons ne peuvent pas remonter la rivière Jacques-Cartier par eux-mêmes pour atteindre les sites de reproduction en raison de la présence des Gorges Déry, un obstacle naturel presque infranchissable.

Certains s'inquiètent de la montaison tardive cette année. Il ne faut pas oublier que les saumons atlantiques sont des migrateurs et que plusieurs menaces les surveillent en dehors de la rivière Jacques-Cartier. Ainsi, la pêche commerciale et le printemps tardif pourraient expliquer le retard de la montaison, et ce, dans la majorité des rivières du Québec.

Nous vous rappelons que **la pêche aux saumons atlantiques est interdite sur toute la rivière Jacques-Cartier**. Les prises accidentelles doivent obligatoirement être remises à l'eau sous peine d'amende importante. **N'oubliez pas que l'article 20 de la Loi Fédérale sur les pêches « interdit de pêcher à moins de vingt-cinq verges en aval de l'entrée inférieure de toute échelle à poissons ou passe migratoire, de tout obstacle ou espace à sauter ».** Ce qui s'applique à la barrière installée sous les ponts entre Donnacona et Cap-Santé. Les lieux sont d'ailleurs sous surveillance caméra.

Pour de plus amples informations, vous pouvez nous contacter au 1-888-875-1120 ou au info@cbjc.org.

- 30 -

Source :

Corporation du bassin de la Jacques-Cartier (CBJC)
Tél. : (418) 875-1120 ou ligne sans frais 1-888-875-1120
Courriel : info@cbjc.org